



## Comptabilité des dépenses engagées

Budget <u>B.O.</u> 195 <u>3</u> Article <u>71</u> Littera <u>02</u> sous - littera Dénomination du travail <u>achat matériaux sur place</u> Compte courant ou compte transitoire <u>afw</u> Document par lequel la délégation a été accordée. <u>lettre 61/82 du 6.1.53</u> <u>Protra</u>	Montant de la délégation initiale reçue Frs <u>25.350</u> (1) " Délégation au <u>24.10.53</u> <u>lettre 62/3349</u> + <u>60.000</u> Délégation au " <u>95.350</u> " " Délégation au " " " Délégation au " " "
---	--

No d'inscription	Date des engagements (2)	Libellés succints des dépenses	Montants des engagements	Montants annulations d'engagements	Montant nets des engagements	Visa du B.C. si le sous-gestion. réside au chef-lieu de la province
		<u>au 24.6.53</u>			<u>25.825.-</u>	
	<u>30/10/53.</u>	<u>Bon Commande 4 Tonnes ciment</u>	<u>20.000</u>		<u>45.825.-</u>	
	<u>30/11/53</u>	<u>Bon Commande 4 Tonnes ciment</u>	<u>20.000</u>		<u>65.825.-</u>	
	<u>30/11/53</u>	<u>Bon Commande, 50 m<sup>3</sup> gravier</u>	<u>1.000.</u>		<u>66.825.-</u>	
	<u>14/12/53</u>	<u>Commande 4 T. ciment</u>	<u>20.000</u>		<u>86.825.-</u>	
		<u>Fait Demain</u>	<u>144</u>		<u>86.969</u>	
		<u>ETIRU.</u>	<u>3288</u>		<u>90257</u>	
		<u>serv. poste 2/1/54</u>			<u>90257</u>	
		<u>gest. FIN / gest.</u>			<u>90257</u>	

- 1) Modifications apportées à la délégation initiale par des retraits ou des augmentations notifiés dans le courant de l'exercice  
Le dernier montant connu à la fin d'un trimestre doit toujours figurer à l'état mod. Il ad hoc.
- 2) Dates correspondant à celles :
- des feuilles de tâche ou des paiements des traitements et indemnités du personnel qui émarge directement au budget extraordinaire.
  - des situations mensuelles des travailleurs, des plantons et du personnel noir engagé par contrat (montant global).
  - des bons d'achats et des sorties de magasin (voir ordonnance 31/337 du 22/9/50 visa B. C.).
  - des lettres de commande pour les travaux confiés à l'entreprise privée.
  - de l'approbation des factures reçues des services.
  - des décisions attribuant des allocations, subsides, secours, honoraires, etc.

# E T I R U

RUHENGERI B.P. GOMA  
RÉGISTRE DU COMMERCE USA. 17

4345

B. C. B. COST 958  
B. C. B. USA 960  
B. C. B. GOMA 52

Ruhengeri, le 15/12/53

M 20

Ruhengeri Dt

DATE	LIBELLÉ	Prix Unitaire	TOTAL
15/12	Pour la fourniture de 4000 K de ciment	5.	20.000 -
Certifié sincère et véritable et écrit à la somme de: vingt mille francs.			
Pour réception conforme:			

POUR RECEPTION CONFORME  
RUHENGERI le 17.12.53

Vu pour approbation, vérification et  
imputation à Art. 71/02/B.O. 13  
et inscription à l'article 110. 1 Ter.  
RUHENGERI le 14/12/53  
Le Sous-Gestionnaire des Crédits.

# E T I R U

RUHENGERI B.P. GOMA  
RÉGISTRE DU COMMERCE USA. 17

4344

B. C. B. COST 958  
B. C. B. USA 960  
B. C. B. GOMA 52

Ruhengeri, le 12/12/53

M B.O.

Ruhengeri Dt

DATE	LIBELLÉ	Prix Unitaire	TOTAL
12/12	Pour la provision de bois ciment	5	10000 -
Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: vingt mille francs Pour accept. en conformité.			
POUR RÉCEPTION CONFORME RUHENGERI le 12.12.53		Vu pour approbation, vérification et imputation à Art. 4/02 B.O. 10 et inscription à la fiche Mod. 1 Ter. RUHENGERI, le 30/11/53 Le Sous-Gestionnaire des Crédits.	

# ETIRU

RUHENGERRI B.P. GOMA  
RÉGISTRE DU COMMERCE USA. 17

4317

- B. C. B. COST 958
- B. C. B. USA 960
- B. C. B. GOMA 52

Ruhengeri, le 7/10/53

M B O

Ruhengeri Dt

DATE	LIBELLÉ	Prix Unitaire	TOTAL
7/10	Pour la fourniture de 4000 K cement	5	20000-
<p>Certifié sincere et véritable et inscrit à la somme de vingt mille francs</p> <p>Pour acceptation en forme</p> <p>Vu pour approbation, vérification et inscrite le 7/10/53 B et in. à la lib. B RUHENGERRI, le 30/10/53 Le Sous-Commissaire des Crédits. 90. <i>[Signature]</i></p>			

POUR RÉCEPTION COMPTABLE  
RUHENGERRI 5.11.53  
*[Signature]*

A

RECEIVED BY THE CO. DIRECTOR  
RESIDENCE NO. 100 500  
1000 100 100 100 100

9555

Comptes de liquidation de l'entreprise de liquidation

§ 100 100 100

pour liquidation les dépenses relatives

Nom du fournisseur	Débit		Montant	Observations
	No	Date		
ETIRU.	4217	7 12 53	20 000.-	B 0 53.
"	4344	12 12 53	20 000.-	
"	4345	15 12 53	20 000.-	At 1/02.
<del>Accessoires</del>			<del>1000.-</del>	<del>achats liquidation</del>

Subsidiary to 18/12 1953  
de compte No 921  
1000 No 10

*[Handwritten signature]*

# MEMORANDUM

SOCIÉTÉ MINIÈRE "TINOR.,

RUHENGERI (RUANDA)

Ruhengeri, le 1<sup>er</sup> décembre 1953

Territoire de

Ruhengeri

J.C.G. USA 1470

FACTURE.

Fourniture de 50 m<sup>3</sup> de gravier lavé à 20 Fr.

1.000 Fr

ORDONNANCE DE  
TM 0085 \* 18 JAN 1954  
PAIEMENT

*Certifié sincère et valable, et  
arrêté à la somme de  
mille francs.*

RUHENGERI

5.12.53

TRIPlicate

Vu pour approbation, vérification et  
imputation à Art. 70/02 P. O. 13

et imputation à L. titre Mod. 1 Ter.

RUHENGERI, le 20/11/53

Le Sous-Gestionnaire des Crédits.

**E T I R U**

RUHENGRI B.P. GOMA  
RÉGISTRE DU COMMERCE USA. 17

20  
4345

B. C. B. COST 958  
B. C. B. USA 960  
B. C. B. GOMA 52

Ruhengeri, le 15/11/53

M 30

Ruhengeri Dt

DATE	LIBELLÉ	Prix Unitaire	TOTAL
15/11	Pour la fourniture de Avec K document	5.	20.000-
<p>Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:</p> <p>vingt mille francs.</p> <p>Pour réception conforme.</p>			

IMPLIATA

POUR RÉCEPTION CONFORME  
RUHENGRI, le 17.12.53

Vu pour approbation, vérification et  
imputation à Art. 74/02 P.O. 13  
et inscription à la fiche Mod. I Ter.  
RUHENGRI, le 14/12/53  
Le Sous-Gestionnaire des Crédits.

ORDONNANCE DE  
TM 1011 \* - 2 JAN 1954  
PAIEMENT



E T I R U

RUHENGRI B.P. GOMA  
RÉGISTRE DU COMMERCE USA. 17

4344

B. C. B. COST 958  
B. C. B. USA 960  
B. C. B. GOMA 52

Ruhengeri, le 12/12/53

M B.O.

Ruhengeri Dt

DATE	LIBELLÉ	Prix Unitaire	TOTAL
12/12	Pour la fourniture de 4000 K ciment	5	20000 -
<p>certifié sincère et véritable et arrêté à le somme de:</p> <p>vingt mille francs</p> <p>Pour receipt. en conform.</p>			

POUR RÉCEPTION CONFORME  
RUHENGRI, le 5.12.53

Vu pour approbation, vérification et  
imputation à Art. 7/102/B.O. 13  
et inscription à la fiche Mod. I Ter.  
RUHENGRI, le 30/11/53  
Le Sous-Gestionnaire des Crédits.

TRIPPLICATA

ORDONNANCE DE  
TM 9011 \* - 2 JAN 1954  
PAIEMENT

E T I R U

RUHENGERI B.P. GOMA  
RÉGISTRE DU COMMERCE USA. 17

4317

B. C. B. COST 958  
B. C. B. USA 960  
B. C. B. GOMA 52

Ruhengeri, le 7/12/53

M B O.

Ruhengeri

Dt

DATE	LIBELLÉ	Prix Unitaire	TOTAL
7/12	Pour la fourniture de 4000 K. ciment	5 -	20.000 -
<p>Ce chèque regroupe et unitaire et arrêté à la somme de vingt mille francs</p> <p>Pour réception en forme</p>			

TRIPPLICATA

Vu pour approbation, vérification et  
imputation à Art. 71/02 B. O. 13  
et inscription à la C.C. Mod. 1 Ter.  
RUHENGERI le 30/10/53  
Le Sous-Gouverneur des Crédits.

RUHENGERI, le 5. 11. 53

ORDONNANCE DE  
TM 0011 \* - 2 JAN 1954  
PAIEMENT

A

ROYAUME DU RWANDA  
RESIDENCE DU REGENA  
PERMUTATION DE LA MONNAIE

23 1956

Transfert à

Monsieur l'ordonnateur trésorier du Rwanda  
~~Monsieur le conseiller politique du Rwanda~~

S U S U M P T I F

pour liquidation les factures reprises ci-dessous:

Nom du fournisseur	FACTURE		Montant	Imputation
	No	date		
Linor	Seus	1/12/53	1000.	B053 Art 2/02.

sur report de 4/1 1956  
de Comptable 991  
SINTO M. M.

# MEMORANDUM

SOCIÉTÉ MINIÈRE "TINOR.,

RUHENGERI (RUANDA)

Ruhengeri, le 10<sup>r</sup> décembre 1953

Territoire de

Ruhengeri

J.C.G. USA 1478

## FACTURE.

Fourniture de 50 m<sup>3</sup> de gravier lavé à 20 ₣.

1.000 ₣

Certifié sincère et véritable  
et arrêté à la somme de  
mille francs


POUR DÉLIVER

5.12.53



70/02 53  
30/11/53

90



Territoire Kouhengeri

factures Shoumi + Etim reçues après clôture BPO<sup>art 7</sup>.

Imputation modifiée en BO 53. art 7 1.02. avec accord T.P.

Veuillez engager à votre fiche mod I art 7 1.02 de BO 53  
les sommes de f. 144. - et f. 3.288.

Fin / Gustav  
J. de W. 2/1/54

FACTURE N° A 1150

*g* Gouvernement de *BO* *Ruhengeri* doit à

DHANANI

B.P. Kisenyi — B.P. 82 Goma  
B.C.B. Goma 179 — B.B.A. Goma 456  
B.P. 15, Ruhengeri, le. 28/11

29 DEC 1953

Quantité	Description des marchandises	Prix	Montant
21	zollars tabak <u>in 72 50 m 5</u>		104

ORDONNANCE DE  
TM 0015 \* 2 JAN 1954  
PAIEMENT  
TRIPPLICATA

POUR RÉCEPTION CONFORME  
RUHENGRI, le 24/12/53

*Thoenen boy*

Vu pour approbation, vérification et  
imputation à Art. 171/2/B. 80 13  
et inscription à la fiche Mod. I Ter.  
RUHENGRI, le 20/12/53  
Le Sous-Gestionnaire des Crédits.

90 *[Signature]*

# ETIRU

RUHENGRI B.P. GOMA  
RÉGISTRE DU COMMERCE USA. 17

4346

B. C. B. COST 958  
B. C. B. USA 960  
B. G. B. GOMA 52

Ruhengeri, le 30/10/53

M B.O.

*Ruhengeri*

Dt

DATE	LIBELLÉ	Prix Unitaire	TOTAL
14/10	Fourniture 1,934 m bois		
26/11	" 6,200 m		
	1,134 m bois	2900	3288 -

Cet affai concerne et ventable edurite. En somme de:  
trois mille deux cent quatre vingt huit francs.  
Par reception conforme

POUR RÉCEPTION CONFORME  
RUHENGRI le 26/11/53  
*[Signature]*

**TRIPPLICATA**

**ORDONNANCE DE  
TM 0015 \* - 2 JAN 1954  
PAIEMENT**

Vu pour approbation, vérification et imputation à Art. 53 et inscription à la Loi de 1953. I Tar.  
RUHENGRI le 26/11/53  
Le Sous-Gestionnaire des Crédits.

90 *[Signature]*

Iron  
Walji Jinah  
Commerçant  
R. G. Usa 676  
Ruhengeri

AT Ruhengeri

Facture

8 AVR. 1953

Le gouvernement du Rwanda urundi  
doit à Walji JINAH  
pour livraison 1650 Kgs de ciment  
à raison de 4/50 Frs per kilo  
la somme de 7425/ Frs  
suivant le bon de commande n° 10 du 12/25/3/1953  
déclaré sincère véritable arrêté à la somme de  
sept mille quatre cent vingt cinq frs

Reçu à réception conforme  
à Ruhengeri le 27/3/53  
Le Capitaine territorial  
NEJEVANT

*[Signature]*

Ruhengeri le 25-3-53

7/02

Le Secrétaire Général des Services

CT 933  
*[Signature]*

TRIPLICATA

ORDONNANCE DE  
PAIEMENT  
M 0442 \* 10 AVR 1953



AT Auberges

10

Gouvernement du R.V  
à Assuwa

Régie Brique  
Assuwa

08 AVR 1953

25 AVR. 1953

Kulengui

20/3/53

53

6.000 briques

500 3000

Act bon de commande n° 9  
du 15/3/53

certificatrice et ventale et au profit  
à la somme de trois mille

Le comptable Régie

D. NEVEYANT

TRIPPLICATE

30 mars 1953  
R. CAUPIN

PAIEMENT  
le 31 7 1953  
Gestioneiro des Crédits

**MENUISERIE CENTRALE  
KABGAYI**

**Facture**

N° 5162

Kabgayi, le 20 Juin 1953

17. JUL. 1953

M

~~C.A.E.~~ Gouvernement

**RUHENGRI**

Dt

DATE	MARCHANDISES	Prix unitaire	TOTAL
9-6-53	roufni bois de Menuiserie		4000, --
	" bois de Charpente		3000, --
	" madriers Ponts		4400, --
			<b>11400, --</b>

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de onze mille quatre-cents francs 00 Cts.

*F. Guélin*  
~~POUR~~  
*F. Guélin*

Ruhengeri le 30/6/53  
pour réception conforme  
L'agent territorial ppd  
D. NEYEJANS

**TRIPPLICATE**

Vu pour approbation, vérification et imputation à l'art. 7/02 P.O. 53  
et à l'art. 10 de la Loi No. 11 Ter.  
RUHENGRI le 5.7.53  
Le Sous-Gestionnaire des Crédis,

**ORDONNANCE DE  
TM 0962 \* 22 JUL 1953  
PAIEMENT**

*po*  
*Guélin*

AT Real wages

27. JUL. 1953

FACTURE.

NOM : VANPER, Colon

Ruhengeri, Province de l'Est.

Le Gouvernement de Ruanda-Urundi  
doit à Monsieur VANPER CHRISTIAN

pour livraison de chaux . 3.200 kg 5/1

à raison de 1,25 Frs le kilo emballé et rendu.

la somme de 4.000,--Frs.

Suivant bon de commande N° 13 du 30/3/1953.

Déclaré sincère et véritable et arrêté à la somme de  
QUATRE MILLE FRANCS.

Signature

Pour réception.

à Ruhengeri le 28/6/53  
Agent territorial  
J. NEVEJANT

*[Handwritten signature]*

Vu pour approbation, vérification et  
imputation à Art. 4/02 B. O. 53  
et inscription à la fiche Mod. 1 Ter.  
RUHENGARI, le 5.7.53  
Le Sous-Gestionnaire des Crédits.

TRIPPLICATA

ORDONNANCE DE  
TM 0962 \* 22 JUL 1953  
PAIEMENT

S B J E T

N° 1469 / P. N.

Liquidation factures.

A Monsieur l'Ordonnateur-Délégué

à

UMURURU

Monsieur l'Ordonnateur-Délégué,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint en 4 exemplaires,  
pour liquidation, les factures:

Fournisseur	N° de la facture	Date de la facture	Montant de la facture	Article du budget
Regie Tribunes Mucira	70.	31.5.53.	13.752.	702.

*Teuzent*

A. Ky.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Usumbura, le 6 janvier 1953.-

N° 61/ 82

OBJET :  
BO/53 Article 71/02.

*18/1/53*  
*16.1.53*

TRANSMIS COPIE pour information à :  
- Monsieur le Chef du Service des Finances à USUMBURA.  
- Monsieur l'Inspecteur du Budget Contrôle à USUMBURA.  
- Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.  
Usumbura, le 6 janvier 1953.-  
Le Gestionnaire des Crédits T.P.  
J. VAN VLAENDEREN.?

✓ Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de et à  
RUHENGERI

J'ai l'honneur de vous subdéléguer une somme de Frs. 35.350,00 au BO/53 Art. 71/02 pour achat sur place de matériaux suivant détail ci-dessous :

Bois de menuiserie	✓	<i>fait</i>	{ 4.000	
charpente	✓		{ 3.000	
Briques	✓	<i>fait</i>	3.000	✓
Ciment	✓	<i>fait</i>	7.600	<i>24.000</i>
Chaux	✓	<i>fait</i>	4.000	
Eucalyptus			2.500	
Gravier			1.000	✓
Bambous			1.250	
Tuiles			4.000	
Moellons			300	
Madriers ponts	✓	<i>fait</i>	4.400	✓
Sable			300	
			<hr/>	
			35.350	

Le Gestionnaire des Crédits T.P.  
J. VAN VLAENDEREN.,

TERRITOIRE  
DU RUANDA-URUNDI  
RUANDA-URUNDI  
GEBIED

USUMBURA, le 24 Octobre 1953.-  
de

*FIN. 4*  
*pour de 27-10-1953*  
*di budget*

N° 6213849

N° .....  
Rappeler dans la réponse  
la date et le numéro  
In het antwoord vermelden  
nummer en dagtekening

TRANSMIS COPIE pour information à :

Réponse au n° .....  
Antwoord op het n° .....  
du ..... 19.....  
van .....

- Monsieur l'Inspecteur du Budget à USUMBURA.-
- Monsieur le Chef du Service des Finances du Ruanda-Urundi à USUMBURA.
- Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.-

ANNEXE  
Bijlage

Usumbura, le 24 Octobre 1953.-

OBJET :  
Voorwerp

Le Chef du Service des Travaux Publics  
du Ruanda-Urundi, ff.,  
sé/: F. BULTOT.,

Subdélégation.  
B.O. 53.ART. 071.02.  
-----

✓ Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de et à

R U E N G E R I .-  
=====

Comme suite à votre lettre n° 2325/TP.1  
du 26 Août 1953, j'ai l'honneur de vous subdéléguer la somme  
de SOIXANTE MILLE FRANCS (60.000 frs) à l'article 071.02 du  
B.O.1953, pour l'achat de ciment destiné à la fabrication de  
tuyaux.

Votre subdélégation à cet article est  
donc portée à 95.350 frs. (35.350 + 60.000) (achat matériaux  
sur place).

Veuillez donc modifier votre fiche  
modèle I Ter, dès réception de la présente.

Le Chef du Service des Travaux  
Publics du Ruanda-Urundi, ff.,  
F. BULTOT.,

6/R

Designation du sous-gestionnaire de crédits Administrateur de territoire (Modèle I ter. Réserve au sous-gestionnaire).

COMPTABILITE DES DEPENSES ENGAGEES.

Budget ..B.O.....1953 : Montant de la délégation initiale reçue Frs 35.359.7...
Article 71..Littéra..02.S/Littéra
Dénomination du travail.....: Délégation au.....
Achat sur place de matériaux.....:
Compte courant ou compte transi- : Délégation au.....
toire.....:
Document par lequel la délégation a été accordée.....:
.....:

Table with 6 columns: Dates des engagements, Succincts des dépenses, Libellés, Montant des engagements, Montant des annulations d'engagements, Montant nets des engagements, Visa du B.C. si le résident au chef-lieu de la province. Includes entries for 3.4.53 regarding cement and bricks.

A reporter

## Comptabilité des dépenses engagées

B.O. 195 3 71 Littera 02 sous - littera détermination du travail <b>Achats matériaux sur place</b> compte courant ou compte transitoire document par lequel la délégation a été accordée. <b>lettre 61/82 du 6.1.53</b>  <p style="text-align: right;">Protra</p>	Montant de la délégation initiale reçue Frs <b>35.350.-</b> Délégation au ..... (1) ..... ..... Délégation au ..... ..... Délégation au ..... ..... Délégation au ..... .....
--	---

No d'inscription	Date des engagements (2)	Libellés succincts des dépenses	Montants des engagements	Montants annulations d'engagements	Montant nets des engagements	Visa du B.C. si le sous-gestion. réside au chef-lieu de la province
			au 30.5.53		10.425.-	
	20.6	Facture Kabgayi bois	<del>25.825.-</del> 11.400.-		21.825.-	<i>L. 22.7.53</i>
	24.6	Facture Vanpee 3.200 kgs chaux	4.000.-		25.825.-	<i>L. 22.7.53</i>
		A reporter.				

- 1) Modifications apportées à la délégation initiale par des retraits ou des augmentations notifiés dans le courant de l'exercice. Le dernier montant connu à la fin d'un trimestre doit toujours figurer à l'état mod. II ad hoc.
- 2) Dates correspondant à celles :
- a) des feuilles de tâche ou des paiements des traitements et indemnités du personnel qui émerge directement au budget extraordinaire.
  - b) des situations mensuelles des travailleurs, des plantons et du personnel noir engagé par contrat (montant global).
  - c) des bons d'achats et des sorties de magasin (voir ordonnance 31/337 du 22/9/50 visa B. C.).
  - d) des lettres de commande pour les travaux confiés à l'entreprise privée.
  - e) de l'approbation des factures reçues des services.
  - f) des décisions attribuant des allocations, subsides, secours, honoraires, etc.



Désignation du sous-gestionnaire de crédits **Administrateur de Territoire**

Modèle 1 ter.  
(Réserve au sous-gestionnaire).

## Comptabilité des dépenses engagées

Budget **B.O.** 195 **3**

Montant de la délégation initiale reçue Frs. **35.350.-**

Article **71** Littéra **02** Sous-littéra

(1) " \_\_\_\_\_

Dénomination du travail **Achat sur place de matériaux.**

Délégation au \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Compte courant ou compte transitoire

" \_\_\_\_\_

Document par lequel la délégation a été accordée.  
**lettre 61/82 du 6.1.1953 protra.**

Délégation au \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Dates des engagements (2)	Libellés succints des dépenses	Montants des engagements	Montants des annulations d'engagements	Montants nets des engagements	Visa du B.C. si le sous-gestion. réside au chef-lieu de la province
	<b>néant.</b>				
A reporter. . . . .					